

Commune de St Georges la Pougé

**DELIBERATION N° 2024-3
EN DATE DU 6 MARS 2024
CONCERNANT LE VOTE DES TARIFS DE LA CANTINE**

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 6 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} mars 2024

Présents : POITOU Delphine, BENARD Claire, MARCELLOT Sandra, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain, MOREL Jean Claude

Excusé : FAVRE Valéry.

Absents : DE QUEIROS Cédric, COSTE Joël,

Mr Michel BOURE a été désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire explique que, suite à l'augmentation des tarifs des repas par la SOGIREST,

Les nouveaux tarifs pour la restauration scolaire sont les suivants depuis le 1^{er} avril 2024 :

- Repas enfant : 4.94€
- Repas adulte : 5.36€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter ces nouveaux tarifs.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait le 12 mars 2024

La Maire,

Delphine POITOU



Le secrétaire,

Michel BOURE



*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
14/03/2024 et de la
publication le 14/03/2024*

